

Qualité de vie à l'école Champ-Fleuri :

Où est le champ fleuri qui a donné le nom à l'école ?

Linda Schumacher

En vélo, en ski de fond ou à pied, il y a tant à découvrir et toujours des rencontres imprévues avec les bons vivants des alentours. Les arbres permettent à nos enfants de développer leur force et leur créativité. « Voilà une nouvelle maisonnée » se dit l'arbre, tout content d'être l'élue. « L'hiver en raquette, l'été en vélo, les jeunes viendront me retrouver et je grandirai fier, pour eux ».

Récemment, j'ai accompagné des enfants de l'école du Champ-Fleuri dans une sortie en raquette. Le bruit des scies électriques sur les chantiers de construction était notre bruit de fond. Un homme, qui nous accompagnait, m'informait qu'il habitait dans les Clos et qu'il s'y était établi pour profiter de la qualité de vie, de la forêt, et de l'espace; la qualité champêtre de Prévost

l'avait appelé lui aussi. « Ça se développe sans bon sens, nous dit-il, nous remettons en question notre choix de lieu de résidence. L'accès à la forêt devient plus difficile. Nous songeons à nous relocaliser », ajoute-t-il. Des anciens et même des nouveaux Prévostois quittent, en silence, comme notre voisin, M. Fernand.

Où est le champ fleuri qui a donné le nom à l'école ?

Suite à deux travaux présentés aux élèves de la 2^e année, l'école du Champ-Fleuri reconnaît implicitement la pénurie de fleurs, de plantes et d'arbres autour de son école. Le 1^{er} travail comprenait une recherche sur les arbres de notre région, « vivre sans arbres et le reboisement, pourquoi? ». Le deuxième était un projet de « recherche-action » pour la résolution de problèmes communautaires. Ces élèves doivent s'impliquer pour résoudre une problématique qu'ils ont observée dans leur environnement immédiat. Ce projet vise également à développer chez eux une conscience sociale « pro-active » à l'égard de leur milieu de vie. Après

observation et discussion avec les jeunes, les enseignantes ont constaté que les développements résidentiels autour de l'école étaient assez récents et qu'il n'y avait pas beaucoup de fleurs ni d'arbres. Les jeunes auront donc pour mandat de remédier à cette situation et de faire en sorte que leur environnement soit plus accueillant, plus verdoyant, plus coloré. Par la suite, ils auront à convaincre la population de l'importance des fleurs, des plantes et des arbres dans leur environnement immédiat. Dans une lettre envoyée aux parents, l'école dit espérer que ce projet soit profitable tant pour nos jeunes que pour la population de notre quartier, car après tout, cette école porte le nom de Champ-Fleuri; nous devrions donc avoir le pouce vert.

Avis de recherche dans les Laurentides

Les lauréats du Concours des jeunes musiciens recherchés

Rosette Pipar

La Fondation des arts des Laurentides est à la recherche des jeunes musiciens qui ont gagné un grand prix lors du Concours des jeunes musiciens des Laurentides au cours des dix dernières années.

Depuis 1993, ce concours a accueilli plus de 2000 musiciens des niveaux primaire, secondaire et collégial des cinq commissions scolaires de la grande région des Laurentides.

Parmi ces jeunes, environ 300 musiciens ont participé en tant que finalistes au concert-gala de leur promotion. Ces jeunes finalistes ayant gagné un premier ou un deuxième grand prix en tant que soliste ou ayant fait partie d'un ensemble, pourraient être invités à jouer dans un grand concert.

Concert-retrouvailles

La Fondation des arts aimerait organiser un grand concert et une journée de retrouvailles pour parler du chemin musical parcouru depuis la participation au Concours de musique et développer un réseau des Amis de la musique.

Reprise du Festival des jeunes musiciens

La Fondation des arts des Laurentides a remis sur pied le comité dont les membres organiseront la 11^e édition du Festival des jeunes musiciens, connu sous le

nom du Concours des jeunes musiciens des Laurentides. Les notes seront attribuées sous le regard attentif des membres du jury prési-

dé par Raymond Sealy directeur de CAMMAC (Camp musical d'été du lac MacDonald). Pour tous renseignements 227-5615 ou 227-0996.

AVIS PUBLIC



DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2004

AVIS est par la présente donné par le greffier de la Ville de Prévost, que conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes, le rapport financier 2004 ainsi que le rapport du vérificateur portant sur le même exercice financier seront déposés lors de la séance d'ajournement du Conseil qui se tiendra le **25 avril 2005** à 19 h 30 à la Place de la Mairie sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 14^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE CINQ.
Me Laurent Laberge, greffier

AVIS PUBLIC



PROMULGATION

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 14 mars 2005 :

RÈGLEMENT N° 301-2 « RÈGLEMENT INDEXANT LES TARIFS DE REMBOURSEMENT DES EMPLOYÉS (ES) MUNICIPAUX ET DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »

Le règlement 301-2 a pour objet de mettre à jour les tarifs de remboursement des frais de déplacement des employés (es) municipaux et des membres du conseil municipal.

RÈGLEMENT N° 409-3 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 409, TEL QU'AMENDÉ, "INTERDICTION DE CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS" »

Le règlement 409-3 a pour objet d'amender le règlement 409, tel qu'amendé, afin de permettre son application par la Sûreté du Québec.

RÈGLEMENT N° 544 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS DE VOIRIE, DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ NÉCESSAIRE À CETTE FIN »

Le règlement 544 a pour objet de décréter des travaux d'immobilisations de voirie, de parcs et de terrains de jeux et prévoit l'emprunt d'une somme de 500 000 \$ pour le financement de ces travaux.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements à la Place de la Mairie, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, pendant les heures régulières de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 14^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'ANNÉE DEUX MILLE CINQ (2005).

Me Laurent Laberge, Greffier

Expertise • Service • Conseil



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0
Tél. : 224-5080
Télex : 224-8511



Enfants handicapés, personne à protéger; héritiers, pensez à la fiducie testamentaire

L'idée que l'argent accumulé pendant toute une vie soit dilapidé rapidement entre les mains de nos héritiers n'enchantent personne. De même, on peut s'interroger sur le sort qui sera réservé à notre enfant handicapé lorsque nous aurons quitté ce monde, même si une somme d'argent substantielle provenant de nos économies ou de notre police d'assurance-vie lui est destinée.

Ce n'est donc pas tout de rédiger son testament et de prévoir entre quelles mains aboutira le patrimoine que nous avons si consciencieusement accumulé. Nous avons remarqué que les situations ne sont pas toujours claires au moment où leurs clients expriment leurs dernières volontés : un ou plusieurs de leurs enfants n'ont pas terminé leurs études ou connaissent certaines difficultés à acquérir leur autonomie, un conjoint a mis en veilleuse une carrière intéressante pour se consacrer entièrement à la famille, etc.

Il existe pourtant un outil qui permet un contrôle sur l'utilisation, la gestion et la distribution ultérieures de ses biens, nous apprennent les notaires. Cet outil s'appelle la fiducie testamentaire.

Des instructions pour plus tard

La fiducie testamentaire permet de son vivant de donner des instructions au sujet des biens légués, à son décès, à une ou plusieurs personnes. En fait, on ne lègue plus vraiment son patrimoine directement à ses héritiers, mais à la fiducie. Par exemple, cette dernière peut verser une rente au conjoint survivant jusqu'à son décès, moment choisi pour le partage du capital restant aux enfants; la fiducie peut également veiller à déboursier les frais de scolarité des enfants jusqu'à un âge prédéterminé.

La mise sur pied d'une telle fiducie doit cependant être prévue au testament. Un administrateur doit être désigné dans le testament pour gérer cette fiducie. On l'appelle le fiduciaire. Le choix de ce fiduciaire est basé sur des critères identiques à ceux qui prévalent pour le choix d'un liquidateur successoral.

Une des retombées indirectes et importantes de la mise sur pied d'une fiducie est le report ou l'économie d'impôt sur l'argent légué aux héritiers. Notons simplement deux des principaux avantages fiscaux qui en découlent : le fractionnement du revenu de la succession entre la fiducie et les proches et l'étalement des versements de capital dans le temps.

Le notaire, en tant que spécialiste de la protection du patrimoine, connaît bien cet instrument de planification et l'ensemble des éléments à prendre en considération dans la décision d'y recourir.

Prévost

Cours de danse

Session - printemps 2005

En collaboration avec la ville de Prévost, l'École de la Nouvelle Lune, compagnie de danse contemporaine vous offre des cours de danse « stimulant » dirigé par un professeur accrédité et expérimenté

INFO: 224-5430 • MARTINE DRAPEAU

DANSE EXERCICE

Mise en forme complète et stimulante

lundi et/ou mercredi: 18h à 19h -niveau 1
lundi et/ou mercredi: 19h à 20h 30 -niveau 2

TARIFICATION

Session de 10 semaines
débutant lundi 18 avril 2005

Niveau 1 (1h)	Un cours/semaine	75\$
	Deux cours/semaine	140\$
Niveau 2 (1h30)	Un cours/semaine	100\$
	Deux cours/semaine	190\$

• Rabais de 10\$ par cours pour les résidents de Prévost •

COURS OFFERTS AU PAVILLON LÉON-ARCAND (rue des Ormes)

296, rue des Genevriers, Domaine Laurentien à Prévost